

## JOURNÉE PREVENTION

# Prévention des addictions en entreprise : Comment faire face ?

### **ADDICTIONS : ASPECTS MEDICAUX, JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS**

Le sujet est sensible... tous les salariés de l'entreprise sont concernés, à tous les postes. Les pratiques addictives ont des origines mixtes : externes et internes à l'entreprise. Un travail commun entre employeur, préveneurs, représentants du personnel et service de santé au travail doit s'établir pour analyser la situation et engager une démarche de prévention.

#### **Les questions qui se posent :**

- Que sont les conduites addictives et quelles sont leurs conséquences ?
- Le mode de fonctionnement de l'entreprise est-il source de conduites addictives ?
- Quel est le rôle de chacun des membres de l'entreprise ?
- Quelles actions mettre en place ?

**Le programme suivant sera proposé avec l'intervention d'un Médecin du travail de l'AIST 22, d'Aurore LE CALVEZ Juriste en droit Social au Medef 22 - UIMM 22 et d'Emmanuelle BROCCHI Conseillère Environnement Sécurité au Medef 22 - UIMM 22.**

## **09 :00-17:00 • Programme**

Addictions ou pratiques addictives

Substances psychoactives

Gestion des pratiques addictives en milieu de travail

- Alcool

- Stupéfiants

- Tabagisme et vapotage

Prévention des pratiques addictives en milieu de travail

Procédure d'urgence : gestion d'un salarié sous l'emprise d'une substance psychoactive

## **12:30-13:30 • Pause-déjeuner (1h)**

Le déjeuner facultatif est servi dans nos locaux.

## **Formation gratuite**

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

## **Contact au 02.96.77.22.33**

Emmanuelle BROCCHI, Conseillère Environnement Sécurité  
[ebrocchi@upia22.fr](mailto:ebrocchi@upia22.fr)